



Associé minoritaire SARL /Proposition de co-gérance

Par **Paris14**, le **03/10/2014** à **17:01**

Bonjour je suis actuellement associé dans une SARL à hauteur de 20% mon associé(qui est également gérant) détient 59% et sa femme 31% , l'entreprise (un restaurant) va ouvrir dans les jours à venir.

Mon associé qui est gerant bénéficiera du chômage et pourra travailler sans percevoir de salaire la premiere année , c'est pourquoi il me propose de devenir co-gerant pour pouvoir également être dans le meme cas de figure et donc ne pas recevoir de salaire de la societe mais bénéficier du chômage.

Je souhaiterai donc savoir quels risques potentiels j'ai à devenir co -gerant , quels avantages , et s'il y a des clauses fondamentales à inscrire pour ma sécurité .

Merci beaucoup d'avance